**Enjeux et déroulement de la formation**

**POURQUOI MIEUX APPRENDRE A CONDUIRE ?**

L’automobile est devenue un outil social indispensable pour une très grande partie des jeunes de notre société.

Au-delà du plaisir de conduire, l’utilisation d’une voiture est souvent indispensable pour les études, le travail ou les loisirs. Rouler en sécurité est donc une nécessité pour tous. Les conducteurs débutants représentent une part trop importante des tués et des blessés sur la route.

L’effort engagé doit être poursuivi, notamment par le renforcement de l’éducation et e la formation.

Les accidents de la route ne sont pas liés à la fatalité et pour aider les nouveaux conducteurs à se déplacer avec un risque faible de perdre la vie ou de la dégrader, un nouveau programme de formation est mis en place.

L’objectif général est d’amener tout automobiliste débutant à la maitrise de compétences en termes de savoir-être, savoir-faire et savoir-devenir.

Apprendre à conduire est une démarche éducative exigeante et ce livret va vous guider dans votre progression avec l’aide de votre formateur, enseignant diplômé de la sécurité routière ou de votre accompagnateur.

**QUEL PROGRAMME DE FORMATION ?**

Ce programme se veut en vue d’ensemble des compétences qu’un conducteur responsable doit acquérir pour ne pas mettre sa sécurité et celle des autres en danger.

Il vous faudra prendre conscience que ce qui est appris en formation doit progresser et évoluer, après l’obtention du permis de conduire, en tenant compte des mêmes objectifs sécuritaires que lors de votre apprentissage.

Vous allez apprendre à manipuler un véhicule et à circuler dans différentes configurations, à en connaitre les risques et les limites.

Vous allez, au travers de ce programme, comprendre les règles du code de la route ainsi que l’influence des lois physiques, psychologiques et physiologiques. Vous devrez également vous situer personnellement en tant que citoyen dans vos choix de conduite.

Des cours théoriques et pratiques individuels, vous aideront à atteindre les objectifs définis et à personnaliser votre progression. Votre formateur vous guidera et vous conseillera.

 Des tests de connaissances et de capacités pourront être mis en place au fur et à mesure.

**QUELLE EST L’UTILITÉ DE VOTRE LIVRET D’APPRENTISSAGE ?**

Il est indispensable et obligatoire lors de vos cours, tant théoriques que pratiques.

Dans ce livret, vous trouverez :

* Les documents obligatoires concernant les cursus suivants : formation traditionnelle, apprentissage anticipé de la conduite ou conduite supervisée ;
* Les compétences que votre formateur peut valider.

Ce livret va vous guider dans votre parcours d’apprentissage. Il vous permet de savoir « où vous en êtes ? » mais aussi et surtout « où vous allez ? ». Vous allez progressivement devenir autonome et compétent.

**COMMENT EST ÉVALUÉE VOTRE PROGRESSION ?**

Afin de disposer de repères, 4 grilles de progression accompagnent l’lève dans l’acquisition des compétences (livret d’apprentissage)

1. Maitriser le maniement du véhicule dans un trafic faible ou nul
2. Appréhender la route et circuler dans des conditions normales
3. Circuler dans des conditions difficiles et partager la route avec les autres usagers
4. Pratiquer une conduite autonome, sure et économique

Les compétences détaillent les savoirs comportementaux techniques et environnementaux dont doit disposer l’élève conducteur au fur et à mesure de son évolution.

Pour chacun des 30 objectifs de votre programme, des évaluations mises en place par votre formateur, qui vous précisera les critères et les conditions de réussite, sont prévues. Il vous sera possible ainsi de mesurer votre réussite ou d’apprécier les éléments à faire progresser.

De même, pour chacun des objectifs, qui impliquent la conscience que vous aurez de vos capacités, de vos motivations et de vos limites, des auto-évaluations sont à votre disposition dans votre livret d’apprentissage.

Lorsque l’ensemble des compétences requises sera validé, votre formateur pourra alors vous présenter aux épreuves du permis de conduire.

**ÉPREUVE THEORIQUE GÉNÉRALE :**

Pour passer l’épreuve du code, il faut avoir au moins 17 ans si vous suivez la formation traditionnelle, ou 15 ans si vous suivez l’apprentissage anticipé de la conduite (AAC).

Pour réussir cette épreuve, il faut obtenir au moins **35 bonnes réponses sur 40 questions** (5erreurs maximum). Une réponse est considérée comme juste si toutes les propositions exactes ont été validées.

Parmi les 40 questions auxquelles vous devrez répondre, certaines sont en vidéo. Pendant le déroulé de la vidéo, pensez à évaluer l’intervalle de sécurité et à regarder tous les rétroviseurs.

Votre code est valable pendant 5 ans et/ou pour 5 présentations à l’épreuve pratique.

**ÉPREUVE PRATIQUE :**

Pour se présenter à l’épreuve pratique il faut avoir au moins 18 ans ou 17 ans si vous suivez la formation en conduite accompagnée et avoir réussi l’examen du code.

Cette épreuve dure environ **32 minutes**. Elle a pour but de vérifier si vous êtes capable de conduire seul sans mettre en danger votre sécurité et celle des autres. Elle est évaluée par un inspecteur du permis de conduire et de la sécurité routière.

Le jour de l’examen, l’épreuve vous est présentée individuellement par l’expert, qui vous précise ce que vous allez devoir faire :

**• réaliser un parcours** empruntant des voies à caractère urbain, routier et/ou autoroutier ;

**• suivre un itinéraire** en vous guidant **de manière autonome**, pendant environ cinqminutes ;

**• réaliser deux manœuvres différentes**, un freinage pour un arrêt de précision et une manœuvre en marche arrière ;

**• procéder à la vérification** d’un élément technique à l’intérieur et à l’extérieur du véhicule, répondre à une question sur les premiers secours ;

**• appliquer les règles du code de la route**, notamment les limitations de vitesse s’appliquant aux élèves conducteurs ;

**• adapter votre conduite** dans un souci d’économie de carburant et de limitation de rejet de gaz à effet de serre ;

**• faire preuve de courtoisie** envers les autres usagers et notamment les plus vulnérables.

L’évaluation réalisée par l’expert est basée sur des textes réglementaires et instructions précises qui en fixent les modalités. Cette évaluation consiste en un bilan des compétences nécessaires et fondamentales devant être acquises pour une conduite en sécurité, car la conduite est un acte difficile qui engage une responsabilité forte.

À l’issue de l’épreuve, l’expert retranscrit de façon formelle le bilan de compétences dans une grille d’évaluation. Le Certificat d’Examen du Permis de Conduire, sur lequel est noté le résultat, vous est envoyé par courrier ou téléchargeable.

En cas de réussite, le CEPC sera votre justificatif auprès des forces de l’ordre en attendant votre permis de conduire. Ce document est valable 4 mois maximum. En cas de réussite, vous serez en période probatoire avec 6 points sur votre permis de conduire.